

Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 octobre 2014

La séance est ouverte à 20h15.

Etaient présents : Mmes Chapuis Sabrina, Pizard Chantal. MM. Brégand Frédéric, Chenu Laurent, Gey Nicolas, Gousset Jérôme, Perez Didier, Roy Jean-Paul.

Absents : Mme Martin Françoise : absente non excusée ; M. Signori Frédéric : procuration à M. Perez Didier ; M. Chevassus Joël : procuration à M. Gey Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme Chapuis Sabrina.

1/ Approbation et signature des délibérations du précédent Conseil Municipal.

2/ Projet de territoire : un point sur la réunion publique du samedi 24 octobre 2014 est fait par le maire. 7 centres d'intérêts ont été développés par les habitants de la commune et seront approfondis durant les prochaines réunions publiques. Ces éléments de réflexion seront pris en compte pour l'élaboration du projet de territoire par les élus :

- Offre de logements : favoriser la rénovation du bâti et l'offre locative
- Proposer des règles d'urbanisme favorisant l'implantation raisonnable de nouveaux logements
- Création d'une cantine scolaire sur Etrepigny
- Création d'espace de convivialité extérieur (square, aire de jeux)
- Envisager l'acquisition de « La Doulonne » pour la création d'un lieu de vie de type « centre culturel intergénérationnel intercommunal »
- Création de sentiers de randonnée ou parcours doux sur la commune ou intercommunaux
- Mise en valeur des zones Natura 2000 et ZNIEFF de la commune avec un partenariat entre la commune, la maison de l'environnement de Franche-Comté, l'école, etc.

Réflexions des élus sur le questionnaire envoyé par la CCJN et ébauche d'un projet de territoire autour des atouts et faiblesses de la commune en matière environnementale et paysager, d'aménagement et de logement, en matière économique, de solidarité et de services à la population, d'offre culturelle, sportive, de loisirs et d'éducation.

3/ Assainissement :

Le maître d'œuvre IRH avait proposé la création d'un trop-plein entre le nouveau réseau et l'ancien pour résoudre partiellement le problème de débordement en cas de fortes pluies. Avant de signer un avenant pour ces travaux supplémentaires, il est apparu que ce rejet des eaux non traitées (usées et pluviales mélangées) dans la Doulonne ne peut se faire qu'après autorisation de la police de l'eau. Un courrier du responsable de l'agence IRH nous propose *des investissements complémentaires (études de branchements, trop plein, dossier loi sur l'eau, etc...)*. Le cabinet IRH rejette la faute du dysfonctionnement du réseau d'assainissement sur l'ancien conseil municipal. Par ailleurs les services de la DDT demandent au maire *de bien vouloir faire contrôler la conformité des branchements des particuliers sur le réseau séparatif avant la fin du premier trimestre 2015*. La commission eau-assainissement va se réunir prochainement à ce sujet.

4/ Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDEI)

Le SDIS a répondu favorablement au maire sur la possibilité de transformer la cuve béton de l'ancienne station d'épuration en réservoir d'eau. Cette cuve d'une contenance de 120 m3 permettrait de sécuriser une partie de Cinq Cens et de réaliser des économies (du coût de la destruction et réaménagement du site pour 6500 euros). Pour que le schéma soit conforme il conviendrait d'installer d'autres réserves artificielles sur la commune au niveau des rues où les poteaux incendies sont inutilisables en raison du diamètre insuffisant des conduites d'eau. Les rues concernées sont la rue des chênes et de la Louvière à cinq Cens, la rue de chaux et l'impasse des Demoiselles. Une concertation avec les habitants de ces rues devra être organisée pour permettre l'implantation de telles réserves qui pourraient être alimentées par la récupération des eaux pluviales.

5/ Compte-rendu des commissions :

- CCAS et Patrimoine-environnement-embellissement : comptes-rendus fait par Sabrina Chapuis
- Gestion durable de la forêt : compte-rendu fait par Laurent Chenu

Communauté de communes Jura Nord (CCJN) : compte-rendu présenté par Frédéric Brégand.

Présentation d'une délibération de soutien pour l'approbation de la zone d'étude du projet de parc éolien et approbation de la réalisation des études de développement par la société Opale Energies Naturelles. Présentation d'une pré-étude de faisabilité d'une unité de méthanisation par la société Opale. FPIC, Fond d'aide aux Projets d'Investissement des communes : ce fond est destiné à financer des projets d'investissement communaux sur la période 2015-2016. 19 communes sur les 26 de la CCJN sont éligibles, chaque commune éligible peut recevoir une aide de 8548,02 euros. Etrepigny ne peut pas recevoir d'aide car la CCJN a déjà financé les travaux de rénovation du bâtiment de la fanfare. Les autres communes non éligibles sont celles qui ont sur leur territoire une structure cofinancée par Jura Nord (médiathèque, ZAC, école de musique, accueil de loisirs, gymnase).

6/ Délibération du CM sur le règlement d'affouage et la taxe affouagère : le CM adopte à l'unanimité le nouveau règlement d'affouage proposé par la commission gestion durable de la forêt communale. La taxe affouagère pour le bois à façonné (5 euros le stère) et façonné (27 euros le stère) est votée à l'unanimité par le CM. Le reliquat de 47 stères de bois façonnés de la saison 2013-2014 a été alloué aux 3 habitants du village qui se sont inscrits en mairie.

7/ Demande de subvention de 4 associations du village :

- Une subvention de 1550 euros est votée à l'unanimité par le CM pour le Comité des fêtes. Elle comprend une subvention annuelle de 1050 euros et une subvention exceptionnelle de 500 euros pour le feu d'artifice. Cette subvention globale est du même montant que l'année dernière.
- Subvention pour la Fanfare : une demande de prise en charge des frais d'électricité du bâtiment de la fanfare a été faite par le président de l'association pour un montant de 1263.10 euros ; cette somme correspond globalement à la subvention perçue l'année dernière (1200 euros) par la fanfare. Il est rappelé que l'association dispose à titre gracieux d'un bail emphytéotique de 30 ans pour ce bâtiment et que la subvention habituelle (avant les travaux de rénovation) était de 600 euros. Il est également précisé que la fanfare rencontre des difficultés à boucler son budget en raison notamment du coût du salaire du professeur de musique embauché l'année dernière. Des démarches ont été faites par l'association auprès des mairies d'Etrepigny et de Ranchot et de la CCJN pour trouver une solution à cette difficulté financière. La commune de Ranchot a augmentée de 100 euros sa subvention et la CCJN a alloué la même somme que l'année dernière (5000 euros). Conscient qu'il est important d'aider cette association, le CM décide de voter une subvention exceptionnelle plutôt que la prise en charge de la facture d'électricité. Une subvention exceptionnelle de 1200 euros est votée (8 pour, 1 contre et 1 abstention).
- Subvention de l'association des Riottes de Cinq Cens : le CM vote à l'unanimité une subvention de 150 euros.
- Subvention à l'amicale des jeunes d'Etrepigny : une subvention de 600 euros est votée à l'unanimité par le CM.

8/ Convention de mise à disposition :

- la CCJN demande au CM une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour l'activité théâtre des enfants de l'école inscrits au Temps d'Activité Péri-éducatif le vendredi après midi. Cette activité se déroulera jusqu'aux vacances de Noël. Le CM vote à l'unanimité la mise à disposition de cette salle, sous réserve que le ménage soit fait le vendredi soir après cette activité par le personnel de Jura Nord.
- Le comité des fêtes demande une mise à disposition gratuite du bâtiment communal sis rue du Moulin pour pouvoir mettre en sécurité le podium récemment acheté. Le comité des fêtes s'engage en contre partie à rénover ce bâtiment (installation d'une porte avec serrure et réalisation d'un dallage). Le CM vote à l'unanimité la mise à disposition de ce bâtiment jusqu'à la fin du mandat du maire.

9/ Entretien de la commune :

Convention de déneigement : le CM vote à l'unanimité la convention de déneigement entre la commune et M. Xavier Pizard au tarif de 70 euros de l'heure.

Rendu-compte du maire au Conseil :

- un devis de nettoyage de la commune par la société Agate Paysage pour un montant de 800 euros a été signé par le maire. Ces travaux d'entretien comprenant la tonte et ramassage de l'herbe de tout le

centre village, le débroussaillage des abords (comprenant les fossés) ainsi que le balayage et ramassage des feuilles de la voirie sont prévus début novembre.

- un devis a été demandé à M. Xavier Pizard pour l'entretien (passage du giro-broyeur) avant le début de l'hiver du sentier reliant Cinq Cens au centre du village.
- les travaux de rénovation d'un pilier du cimetière et le changement d'une pierre de taille de l'église ont été effectués par la société API 25 comme convenu avant la Toussaint.
- un devis a été demandé à M. Serge Guillot pour la réalisation de travaux au niveau de la maison de M. et Mme Petitbrouhaud afin d'éviter l'inondation de leur habitation suite à la réfection de la voirie rue de la Chirelle.
- les habitants du lotissement de la Louvière ont demandé le raccordement des 2 poteaux d'éclairage sur l'éclairage public. Pour pouvoir réaliser ce raccordement, les riverains s'engagent à payer l'acte notarial cédant la voirie à la commune, le prix du raccordement ainsi que le certificat de conformité de l'installation électrique par un bureau de contrôle.
- 3 ampoules de l'éclairage public rue du Moulin, rue Joseph Martin et rue des maréchaux, ont été changées récemment, dont deux suite à du vandalisme (bille en plastique et plomb).
- un courrier de la Maison de l'environnement de Franche-Comté a été reçu au sujet de la présence sur la commune d'un papillon protégé, le cuivré des marais. L'aire de répartition de cette espèce protégée se situe non loin du sentier reliant Cinq Cens au centre du village. Des renseignements complémentaires ont été demandés ainsi que la proposition de réaliser un partenariat entre la commune, l'école et la Maison de l'environnement pour la mise en valeur de ce patrimoine naturel (réalisation d'un parcours éducatif avec les enfants)
- présentation au conseil d'une fiche de poste d'adjoint technique (« employé communal ») permettant de définir le recrutement à venir d'un employé communal polyvalent et d'expérience.

10/ Taxe d'aménagement : le CM vote à l'unanimité l'exonération de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune.

11/ Aménagements routiers : suite au travail de la commission bâtiment-voirie-sécurité, une visite de la DDT et de la cellule sécurité du Conseil Général (CTRD) a eu lieu pour évaluer la possibilité de réaliser des aménagements routiers aux entrées de village sur la RD. La DDT accepterait de déplacer le panneau d'agglomération au niveau du cimetière (route de Rans) et au niveau du n°2 de la rue du Moulin. La CTRD accepte le principe d'aménagement routier de type « coussin berlinois » ou « plateau ». Le CM décide (9 voix pour, 1 abstention) la réalisation de plateaux aux deux entrées de village sur la RD. Des devis vont être demandés auprès d'entreprises de TP permettant ainsi la demande de subventions au Conseil Général (subvention de 25% jusqu'à un plafond de 30 000 euros).

12/ Bilan du site internet : depuis le 15 octobre, le site officiel de la commune est ouvert. A ce jour, il y a eu plus de 1400 visites, plusieurs contributions au débat citoyen ainsi que des demandes d'abonnement à la « newsletter ». Ce beau début est prometteur et montre l'intérêt porté à ce site par les habitants du village.

13/ Questions diverses :

- les élus présents ont accepté de recevoir les convocations aux prochains conseils municipaux par courrier électronique
- un avenant au contrat de travail de Mme Garcia pour le nettoyage de la mairie a été voté à l'unanimité par le CM. Mme Garcia qui est maintenant personnel CCJN effectuera le ménage dans la mairie une heure par semaine.
- la permanence des élus le samedi matin sera espacée une fois tous les 15 jours. L'augmentation de la présence de la secrétaire durant la semaine, la possibilité de télécharger par le site internet (mairie virtuelle) la plupart des actes d'état civil et la faible affluence des habitants aux permanences des élus justifie cette démarche.
- le CM autorise le maire à signer un certificat administratif permettant le remboursement à Mme Chantal Pizard des frais avancés par elle pour l'achat de matériel pour la salle des fêtes pour un montant de 241,32 euros.

La séance est levée à minuit.